

Table des matières

PREALABLE.

❖ ENGAGEMENT AUX COMPETITIONS REGIONALES.

❖ REMBOURSEMENT DES FRAIS.

- Ordre de mission
- Personnes mandatées
- Ordre de mission spécifique compétitions – Arbitres
- Cibles et plateaux
- Location de salles de réunion et autres

❖ TARIFS DES FORMATIONS

- Stages formation
- Formation continue animateur, initiateurs et arbitres
- Formation des arbitres

❖ AIDES DE LA LIGUE

- Aide aux déplacements (championnat de France, caraïbe/Amériques)
- Aides aux écoles de tir – Cadets et Juniors
- Aide aux portes ouvertes
- Aide à la formation
- Aide aux clubs

❖ RECOMPENSES

- Coupes, médailles et trophées

Tous les documents sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Ligue : www.liguedetirguadeloupe.com

Le respect des gestes barrières



PREALABLE

Les présentes bases financières sont directement conditionnées par le budget prévisionnel de la saison 2020/2021 et adoptées par l'assemblée générale du 18 Octobre 2020 et révisable chaque année.

Avec la situation de crise sanitaire dont nous faisons face, les différents points sont susceptibles d'évoluer.

- ❖ Toutes factures (stage d'entraînement et formation, compétitions, etc.) devront être retournées à la Ligue dans un délai maximum de 21 jours, à compter de la date de la manifestation. Passé ce délai, celles-ci seront considérées comme « invalides » et « non acquittée » par la ligue.
- ❖ Toute demande dont la date limite de réception à la Ligue sera dépassée, ne sera prise en compte. De plus, il n'y aura ni relance ni paiement après ce délai.
- ❖ Aucune aide ou remboursement quels qu'ils soient, ne pourront être réalisés sans demande préalable.
- ❖ Ces demandes doivent être formulées par écrit et seront étudiées par la Commission « Finances ».
- ❖ Elles feront par la suite, l'objet d'une présentation au Bureau de la Ligue puis validées par le Comité Directeur.
- ❖ La Ligue de tir de Guadeloupe procède depuis de nombreuses années, au paiement par virement. Il conviendra donc de continuer cette pratique pour l'acquittement des ordres de mission et factures des clubs recevant des stages.
- ❖ Toutes demandes doivent être justifiées et retourné à la LTG par les documents suivants :
 - Le RIB (IBAN)
 - Ordre de mission
 - Les factures

ENGAGEMENTS AUX COMPETITIONS REGIONALES

- ❖ Les feuilles d'engagements, une fois remplies par les clubs de tir, qui envoient des athlètes pour les compétitions départementales et régionales, génèrent automatiquement une facture. Celle-ci fait l'objet d'un paiement à la Ligue avant la date limite (réception des chèques) fixée et inscrite sur le calendrier des compétitions.
- ❖ Elle peut être réglée par chèque, annexée à la facture ou par virement. Dans ce dernier cas, vous pouvez faire parvenir la facture par mail en signalant que vous venez d'effectuer le virement.
 - Tarifs applicables pour ces compétitions cibles :
 - ◆ Montant de l'engagement : 15 euros par discipline
 - ◆ Montant pour les écoles de tir (EDT) : 12,5 € par discipline
 - ◆ Montant de l'engagement d'une équipe : 30 euros.
 - Pour les disciplines comptant (incluant les EDT) pour les qualifications au championnat de France :
 - Adulte
 - ◆ Un match 15 euros
 - ◆ Deux matchs 25 euros
 - ◆ Trois matchs 35 euros
 - EDT
 - ◆ Un match 12.00 euros
 - ◆ Deux matchs 22 euros
 - ◆ Trois matchs 32 euros
 - ◆ Tarif hors Ligue : 20 € pour l'inscription et 15 € par discipline.
 - ◆ Pour le plateau les ajustements seront effectués avec la commission plateaux
- ❖ Les palmarès édités à la fin de la compétition répertorient l'ensemble des athlètes ayant réellement participé à ladite compétition.
- ❖ Les inscriptions et engagements payés ne seront pas remboursés en cas d'absence des athlètes.

REMBOURSEMENT DES FRAIS

ORDRE DE MISSION

Dans le cadre du développement de la ligue de tir de la Guadeloupe, des ordres de mission seront délivrés pour une participation à une réunion ou autres rencontres sur le territoire, en métropole ou dans la caraïbe.

Exemple : si déplacement sur une journée :

- ❖ Domicile stand A/R et éventuellement stand / lieu restauration du midi.
- ❖ Repas midi et soir : Sur présentation des justificatifs : 22 euros par repas, frais remboursés au réel.
- ❖ Exemple : Pour un repas de 13 euros : remboursement 13 euros. Pour un repas de 23 euros : remboursement 22 euros.
- ❖ Nuitée : Sur présentation des justificatifs : Frais remboursés au réel de 60 euros pour une nuitée.
- ❖ Il est à noter que dans le cas où la Ligue procède directement au paiement du restaurant et/ou de l'hôtel, les éléments suscités ne sont pas applicables.
- ❖ Le covoiturage est fortement recommandé.
- ❖ La prise en charge du billet d'un membre du comité directeur doit être validée par le bureau.
- ❖ La prise en charge d'un déjeuner supplémentaire lors de réunions ou autres événements doit être validée par le bureau (remboursement sur présentation d'un justificatif ou d'une facture).
- ❖ Toutes dépenses complémentaires doivent être validées par le bureau avant défraiements.

PERSONNES MANDATEES

- ❖ Les membres de la commission d'homologation des stands, le responsable de la formation, les intervenants dans les différents stages de formation, de perfectionnement, de recyclage, etc. seront remboursés dans les mêmes conditions qu'au paragraphe précédent sous réserve qu'ils aient fait l'objet d'une convocation officielle émanant du Président de la Ligue.
- ❖ Pour les convocations émanant de la Fftir, la ligue prendra en charge la différence sur les frais de missions (sur la base de la prise en charge fédérale).

ORDRE DE MISSION SPECIFIQUE COMPETITION LIGUE- ARBITRAGE

Les règles générales précisées précédemment s'appliquent aux arbitres dans le cadre de missions dans la caraïbe, sur validation du comité directeur.

Dans le cadre d'une expérimentation, un défraiement pour les arbitres sera mis en place sur la saison 2020-2021. Celui-ci, pourra éventuellement être prolongé sur les prochaines années.

- ❖ Défraiement des Arbitres en Guadeloupe (pour les compétitions régionales) :
- ❖ Une indemnisation journalière sera versée aux Arbitres pour les compétitions régionales, suivant leurs grades :
 - Arbitre Départemental : 15 € par jour
 - Arbitre Régional : 20 € par jour
 - Arbitre National : 25 € par jour
 - Arbitre International : 30 € par jour
- ❖ Défraiement Responsables Compétitions en Guadeloupe :
- ❖ Une indemnisation journalière sera versée aux Responsables de compétition, ainsi qu'à son adjoint, désigné au préalable par la Ligue. (Le RCL donnera la liste des responsables et adjoints en début de saison). (Non cumulable avec la fonction d'Arbitre)
 - Responsable compétition : 20 € par jour
 - Adjoint compétition : 10 € par jour

Rappel : Une lettre de mission devra être rédigée à l'attention des clubs organisateurs d'une compétition ligue.

CIBLES ET PLATEAUX

- ❖ Pour toutes les compétitions régionales, les cibles et les plateaux sont fournis par la Ligue et conduits sur place par le responsable désigné pour cette mission.
- ❖ Les gommettes, lorsqu'elles sont nécessaires, sont fournies par la Ligue
- ❖ Dans le cas où le club organisateur fournit ces consommables, ils lui seront payés au tarif d'achat de la Ligue.

LOCATION DE SALLES DE REUNIONS ET AUTRES

Le CROS GUADELOUPE met à disposition des salles de réunions pour la LTG, cependant il est souhaitable de planifier les demandes à l'avance. Cette démarche s'effectuera par le biais d'une convention signée entre les deux parties. (CROS G et la LTG).

- ❖ Les frais généraux rencontrés par les différentes commissions doivent faire l'objet d'une planification afin d'être budgétisés. Les frais imprévus pour l'organisation d'une réunion, manifestation, ou autres... doivent être validés par le bureau.
- ❖ Les frais liés aux moyens matériels tels que les ordinateurs, imprimantes, fournitures de bureau, doivent obtenir l'accord du président, du bureau ou du comité directeur selon l'importance de la dépense ou de son caractère particulier.
- ❖ Les « imprévus » seront validés par le Président, avant toutes compétitions

TARIFS DES FORMATIONS

STAGES FORMATION

- ❖ animateurs ou initiateurs : inscription pour la formation de 140 euros (guide compris), avec repas selon les horaires. A payer en une fois dès le début du stage au RFL qui transmettra la feuille d'émargement à la Ligue.

FORMATION CONTINUE ANIMATEURS, INITIATEURS ET ARBITRES

- ❖ Les formations continues seront prises en charge par la ligue à l'exception des repas.

FORMATION DES ARBITRES

- ❖ L'inscription pour la formation de 100 euros, repas compris

Toutefois, et suivant des modalités à définir, ses futurs arbitres s'engagent à officier selon la chartre établi par la commission arbitrage.

AIDES DE LA LIGUE

Il est à noter qu'aucune aide quelle qu'elle soit, ne sera versée si le club bénéficiaire n'est pas en règle vis-à-vis de la Ligue de tir de la Guadeloupe.

AIDE AUX DEPLACEMENTS (championnat de France, Caraïbe/ Amériques)

Le Comité Directeur de la Ligue, lors de l'élaboration du budget prévisionnel, fixe le montant de l'enveloppe prévue, afin d'apporter une aide financière aux athlètes participant aux championnats de France (poussin à seniors) et autres compétitions Caraïbes/Amériques.

L'imprimé de demande d'aide est à la disposition des demandeurs sur le site de la Ligue. Cet imprimé, dûment complété, est à retourner à la Ligue avant le 28 Février et 31 juillet. Tout document incomplet sera considéré comme « caduc » (date, résultats, etc.).

De plus, aucune relance ne sera faite aux clubs dont les documents n'auraient pas été transmis à la LTG dans les délais impartis. Après le 15 du mois suivant, le trésorier effectue l'inventaire du nombre de demandes et répartit le montant de l'enveloppe attribuée à chaque demandeur. Cette aide est forfaitaire et ne dépassera pas les 200 euros par athlètes pour la France, la Caraïbe et 50 euros pour la Martinique et st Martin.

Note : cet imprimé est créé pour faciliter le suivi administratif.

Cas particuliers :

Les clubs qui perçoivent un financement pour les déplacements de leurs tireurs d'une ou plusieurs collectivités ne seront pas pris en compte pour cette aide.

- Pour tous les médaillés aux différents événements, la ligue déterminera si le billet peut être pris en charge selon l'enveloppe budgétaire dont elle dispose.
- Ecoles de tir : un accompagnateur club percevra pour la délégation une aide sur base forfaitaire de 200 euros.
- Le collectif Guadeloupe lors de ces déplacements dans la caraïbe fera l'objet d'une prise en charge plus importante qui sera assujetti à une approbation lors du budget.



Les sommes attribuées pourront être revue à la baisse durant la saison, selon l'enveloppe budgétaires.

AIDES AUX ECOLES DE TIR -CADETS et JUNIORS

Ecole de tir cible : 1 boîte de plomb sera offerte aux jeunes athlètes participant au Championnat Régional.

Cadet / Junior cible : 2 boîtes de cartouches 22 LR seront offertes aux jeunes athlètes participant au Championnat Régional 25/50m.

Ecole de tir plateau : 2 boîtes de cartouches 24g seront offerte aux jeunes et attribué aux clubs déclarés « Ecole de tir » avec la liste de leurs licenciés

Cadet / Junior plateau : 2 boîtes de cartouches 24g seront offertes aux jeunes athlètes participant au Championnat Régional.

Pôle CREPS : les jeunes en pôle pourront-être soutenues en cas de besoins spécifiques. Une demande écrite et motivée doit être adressée à la ligue qui examinera et déterminera les projets à mettre en œuvre.

AIDE PORTES OUVERTES

La Ligue de Tir de Guadeloupe demande aux clubs, qui souhaitent organiser une journée portes ouvertes au cours de l'année, de faire parvenir leur demande un mois à l'avance.

- Forfait TSV : 30 euros (cibles et plateaux)
- Forfait cibles : 15 euros
- Forfait plateaux : 30 euros

Dans ce même cadre il serait possible de mettre en place une demi-journée ou journée découverte PARA-tir/ PARA trap, une demi-journée ou une journée féminisation du tir.

Il est à noter que le club de Saint-Martin s'oriente vers du « parrainage découverte », cette spécificité peut être adaptée aux clubs de Guadeloupe qui souhaite s'engager vers cette démarche.

AIDE A LA FORMATION

Pour la saison 2020/2021 la LTG consultera la FFTIR, selon le nombre de demandeurs afin de mettre en place une formation pour la Guadeloupe. Le déplacement d'un formateur permettra d'optimiser les coûts budgétaires.



AIDES AUX CLUBS

Les clubs désireux d'obtenir une aide financière de la ligue devront faire parvenir une demande (motivée) écrite qui sera analysée par la commission finance, le comité et le bureau. Des pièces justificatives (devis, note de présentation...) devront être fournies. En accord avec le budget prévisionnel et les finances de la ligue de tir de Guadeloupe un accompagnement financier pourra être envisagé.

De plus, un appui de la LGT peut être sollicité dans l'accompagnement à l'élaboration de dossier de demande d'aide (collectivités, fédération française de tir...).

RECOMPENSES

COUPES, MEDAILLES ET TROPHEES

Lors des compétitions régionales de la Ligue, le responsable remet les coupes et médailles de la Ligue aux meilleurs athlètes.

La remise de récompenses s'effectue comme suit :

- Pour les tirs individuels : aux 3 premiers, remise de médailles ou de trophée
- Pour les équipes de trois athlètes d'un même club : Une coupe à l'équipe « classée première ». Les deux équipes suivantes sont citées mais ne perçoivent pas de récompense.

Si à la lecture du palmarès et à la remise des récompenses, l'athlète cité est absent et qu'aucun représentant de son Club n'est présent, la médaille restera à la Ligue. Si l'équipe citée n'est pas, au moins représentée par un des athlètes ou par un membre du Club, la coupe ou le trophée restera à la Ligue et sera remis par la suite à un représentant de l'équipe. De plus, les équipes appelées à monter sur le podium devront arborer les couleurs de leur club.